



DEPOT d'une DECLARATION de MANIFESTATION

En application des articles L 211-1 et L 211-2 du Code de la Sécurité Intérieure, les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et toute manifestation sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable auprès du Préfet de Police.

En application de l'article 431-9 du code pénal, constitue le délit de manifestation illicite, puni de six mois d'emprisonnement et de 7.500 euros d'amende, le fait :

- 1° D'avoir organisé sur la voie publique une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi.
- 2° D'avoir organisé sur la voie publique une manifestation ayant été interdite dans les conditions fixées par la loi.
- 3° D'avoir établi une déclaration incomplète ou inexacte, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée.

Paris, le 25 novembre 2013

1 - **Date** : Jeudi 28 novembre 2013

Objet de la manifestation : Lancer un appel à la paix en République Centrafricaine et demander l'intervention de la communauté internationale et surtout de la France

2 - **Noms, prénoms, domicile et numéro de téléphone des organisateurs** :

M. LANGA Michel

Les Amis de la République Centrafricaine

6 Villa Belliard

75018 Paris

Tél. : 06 17 83 18 84

3 - **Heure de rassemblement** : 12h00

Lieu de rassemblement : Rue d'Auteuil angle rue du Buis

4 - **Itinéraire du cortège** :

- Statique sur trottoir

5 - **Heure de dispersion** : 17h00

Lieu de dispersion : Sur place

6 - **Observations particulières** :

- Banderoles, tracts, mégaphone.
- Demande de réception d'une délégation auprès de Monsieur l'Ambassadeur de la République Centrafricaine.

« Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.

Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances sonores et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation.

Ils déclarent avoir pris connaissance, au verso, des lois et règlements relatifs à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou à un attroupement »

Une copie du présent, pour valoir récépissé, leur a été remise.

VISA DE L'AUTORITE DE POLICE

Le Directeur Adjoint de l'Ordre Public
et de la Circulation

« Lu et Approuvé »
(Signature des Organisateurs)

Lu et approuvé

Association « les Amis de la République Centrafricaine »

Association (Loi de 1901) - Récépissé N° W751221806 – <http://www.amisdecentrafrique.org>

Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur, Haut
Représentant de la République Centrafricaine auprès
de la République Française
30, rue des Perchamps
75016 Paris

Paris, le 25 novembre 2013

DECLARATION DE PARIS



Huit mois déjà !

Depuis le 24 mars 2013, en effet, la population centrafricaine vit une tragédie jamais égalée.

En permanence exposée à de multiples exactions, elle se débat dans une situation humanitaire des plus dramatiques.

Nous, « Les amis de la République centrafricaine », approuvons et saluons l'initiative de l'ensemble des organismes et des Etats qui œuvrent pour la Paix en Centrafrique : La Commission des Droits de l'Homme des Nations unies, la Commission africaine des Droits de l'Homme, Amnesty International, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les institutions françaises ; Les Présidents Denis Sassou-Nguesso du Congo-Brazzaville, Idriss Déby Itno du Tchad, Paul Biya du Cameroun, Teodoro Obiang Nguema de la Guinée-équatoriale et Ali Bongo Ondimba du Gabon, pour ne citer que ceux-là.

A la veille du Sommet sur la paix et la sécurité en Afrique, qui se tiendra à Paris les 6 et 7 décembre 2013, à l'initiative de la France, nous, « Les Amis de la République centrafricaine » (Association loi 1901), en apercevons, une lueur d'espoir.

Nous nous félicitons donc des bonnes intentions du Président François Hollande et de son ministre des Affaires étrangères, Monsieur Laurent Fabius, du Secrétaire général de l'ONU Monsieur Ban Ki-moon et de Présidente de la Commission de l'Union Africaine, Madame Nkosazana Dlamini-Zuma.

Association « les Amis de la République Centrafricaine »

Association (Loi de 1901) - Récépissé N° W751221806 – <http://www.amisdecentrafrique.org>

Cependant, nous attirons leur attention et leur disons que :

Au-delà du formel, IL Y A URGENCE !!!

- Urgence humanitaire
- Urgence sécuritaire
- Urgence pour la paix
- Urgence pour la justice
- Urgence contre l'impunité
- Urgence pour une laïcité claire et comprise de tous
- Urgence pour les droits humains
- Urgence institutionnelle pour qu'advienne, enfin, la Réconciliation nationale du peuple centrafricain.

Nous, « Les Amis de la République centrafricaine », sommes prêts à nous joindre à toutes ces bonnes volontés, afin d'apporter notre expertise dans l'immense œuvre de reconstruction de la RCA.

Fait à Paris, le 28 novembre 2013

Le Porte-parole

Jean-Claude YOMBOT

Le Président

Michel LANGA

Association « les Amis de la République Centrafricaine »

Association (Loi de 1901) - Récépissé N° W751221806 – <http://www.amisdecentrafrique.org>

Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur, Haut représentant de la République centrafricaine auprès de la République française,

Mesdames, Messieurs les membres de l'Ambassade de la R.C.A,

Soyez-en rassurés, notre manifestation est pacifique et républicaine.

Mais, nous voudrions, au préalable, vous dire ce que nous sommes et le mobile de notre présence ici.

Monsieur l'Ambassadeur, nous sommes «Les Amis de la République centrafricaine » (A.R.C.), une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, représentée ici par son président, Maître Michel LANGA.

Notre association est née le 21 septembre 2013 à Paris. Elle a pour but d'alerter l'opinion publique et les organes officiels, nationaux ou internationaux, sur la situation dramatique actuelle et à venir de la République centrafricaine ; d'élaborer des propositions en vue de réconcilier les différents courants de pensée en Centrafrique ; de lutter contre les guerres civiles et ethniques ainsi que les prises de pouvoir illicites... Et, surtout, de tout mettre en œuvre pour restaurer l'Etat de droit et les institutions démocratiques en République centrafricaine.

L'association se donne pour missions, entre autres, d'engager toute action humanitaire visant à assurer la protection des populations les plus exposées, de lutter contre l'analphabétisme, l'illettrisme, la prostitution, les violences faites aux femmes et aux enfants, de lutter contre la malnutrition, de localiser les besoins afin d'aider les associations et organismes dans leurs démarches vis-à-vis des populations civiles...

Elle mettra en œuvre toute action financière, patrimoniale et immobilière en vue de financer les actions précédemment définies.

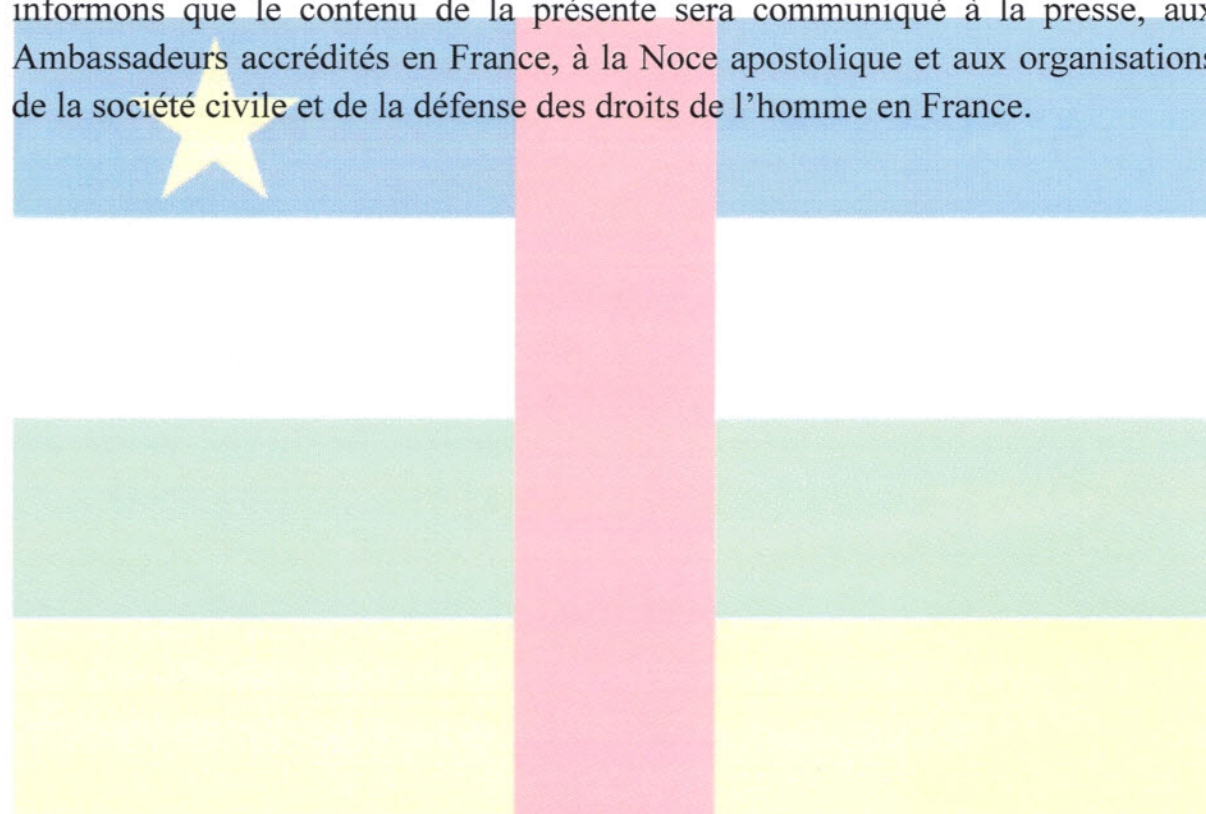
Aux noms du président de notre association, de son bureau et de tous les Amis de la République centrafricaine, et en tant que porte-parole de l'association, je vous remets cette déclaration, Monsieur l'Ambassadeur, en espérant que vous serez, à votre tour, notre porte-parole auprès des autorités françaises et de celles

Association « les Amis de la République Centrafricaine »

Association (Loi de 1901) - Récépissé N° W751221806 – <http://www.amisdecentrafrique.org>

en charge de la Transition en République centrafricaine, je veux nommer Son Excellence Monsieur Michel DJOTODIA, président de la Transition ; Monsieur Nicolas TIANGAYE, Premier ministre et Monsieur Alexandre Ferdinand NGUENDET, président du Conseil national de transition.

PS : Pour la bonne règle, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur, nous vous informons que le contenu de la présente sera communiqué à la presse, aux Ambassadeurs accrédités en France, à la Noce apostolique et aux organisations de la société civile et de la défense des droits de l'homme en France.



URGENCE !!!

**PAIX ET SECURITE EN REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE**



Nous, « Les Amis de la République Centrafricaine », demandons solennellement à la Communauté Internationale et surtout, à la France d'intervenir en République Centrafricaine.